



RCS : NANTERRE  
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

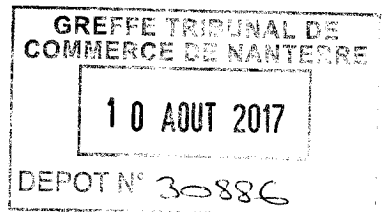
## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02381  
Numéro SIREN : 818 993 669  
Nom ou dénomination : M SCREEN

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2017 sous le numéro de dépôt 30886



**M SCREEN**

Société par actions simplifiée au capital social de 5.000 euros  
Siège social : 111, rue Jean-Baptiste Charcot à COURBEVOIE (92400)  
818 993 669 R.C.S. NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 18 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le dix-huit juillet, à quinze heures,

Madame Marielle DEVERA, associée unique de la société M SCREEN, a pris au siège social de la société, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la présidence,
- Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associée unique prend successivement les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, après lecture du rapport de la présidence et en application des dispositions des articles L.227-9-1 et L.233-16 du Code de Commerce, décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

La société **IN EXTENSO AUDIT**, sise 37, Avenue Jean Monnet à VALENCE (26000), représentée par Monsieur Jean-François BOUSQUET.

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

Madame **Nathalie DESPERT**, domiciliée 75, avenue du Maquis, Lot JJ Mounier - BP 214 à ROMANS SUR ISERE (26105).

Pour une durée de six exercices devant prendre fin le jour de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société **IN EXTENSO AUDIT** et Madame **Nathalie DESPERT** ont accepté expressément d'exercer ces fonctions de commissaire aux comptes, chacun d'eux précisant que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou des interdictions de fonctions ne peuvent leur être appliquées.

## DEUXIEME DECISION

L'associée unique, donné tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

**L'associée unique**

Madame Marielle DEVERA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Devera', with a long horizontal flourish extending to the right.